

Fin du CE : Transfert du patrimoine et des budgets vers le CSE

Actif et Passif du CE vers le CSE

- ✓ Patrimoine
- ✓ Inventaires,
- ✓ Créances,
- ✓ Comptes bancaires
- ✓ Dettes

Les moyens du CE vers le CSE

Les budgets - taux - montants :

- ✓ Attributions Économique et Professionnelles,
- ✓ Activités Sociales et Culturelles.

Les activités et contrats en cours.

Les moyens matériels du Comité.

La clôture des comptes du CE :

Les obligations comptables du CE.

Etat des recettes et des dépenses de fin de mandat :

- Bilan A.E.P
- Bilan A.S.C

Etat de synthèse défini par l'Autorité des normes comptables.



Durée : 1 jour